



Avis d'Appel d'Offres National (AA0N)

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

INSTITUT SUPERIEUR DES MINES ET GEOLOGIE DE BOKE (ISMGB)

AAON N° 006/MESRSI/ OPMP-PPP/ISMGB/2025

1 Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'avis Général de passation des marchés paru sur les sites dg market de l'Agence Française de Développement et de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics de la Guinée en date du 10 et 11 octobre 2024.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a obtenu dans le cadre de l'exécution des activités de son plan d'action 2025 des fonds au titre du Budget d'Affectation Spéciale (BAS) dont il est ordonnateur, financé par les partenaires technique et financier (PME-UNICEF-AFD) afin de contribuer au financement de la deuxième phase du Programme Décennal de l'Education en Guinée, et a l'intention d'utiliser, pour le compte de l'INSTITUT SUPERIEUR DES MINES ET GEOLOGIE DE BOKE (ISMGB), Une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de fourniture pour l'acquisition d'un **granulomètre laser (ISMGB)** pour un délai maximum de **soixante (60) jours** calendaires.

2 Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation pour le compte de l'INSTITUT SUPERIEUR DES MINES ET GEOLOGIE DE BOKE (ISMGB), sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondants aux qualifications prévues à l'article 64 du Code des marchés Publics,

3 La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et 24 suivants du code des marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des marchés Publics

4 Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse suivante :

Prénoms et Noms	ADRESSE			JOURS ET HEURES
	Département	Téléphone	Email	
Mohamed Seydouba CAMARA (Personne Responsable des Marchés Publics-OPMP-PPP)	MESRSI/ Immeuble KPC ; Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, 3 ^{ème} étage aile droite, 2 ^{ème} Bureau à droite	+24 622 02 93 87	camaramohamedseydoub23@gmail.com cpmp@mesrs.gov.gn	A partir du lundi 25 aout 2025, du lundi au vendredi de 09h 00 mn à 16h 00 mn pendant les jours ouvrables
Fatoumata DIABY (Cheffe de Section Fournitures et Services Courants) Marchés publics- OPMP-PPP)		+224 628 14 99 91	diabyfatoumata627@gmail.com	
Aboubacar Fassassy DIABY (Assistant de la Personne Responsable des Marchés Publics -OPMP-PPP)		+224 629 24 93 23	aboubacarfassassy@gmail.com	
Bafodé FOFANA Personne Responsable des Marchés Publics/ ISMGB		+224 626 5 70 203	Bafodéfofana95@gmail.com	

6. Les exigences en matière de qualification sont :

- ❖ Fournir une attestation de procuration écrite du signataire habilité ;
- ❖ Fournir deux (2) marchés similaires ou de même nature exécutés aux cours des cinq (5) dernières années ;
- ❖ Fournir un chiffre d'affaires moyen des trois (3) dernières années d'un montant d'un milliard deux cent millions francs guinéens (1 200 000 000 GNF) ;
- ❖ Fournir une capacité financière d'un montant de cent vingt millions de francs guinéens (120 000 000 GNF) ;

7. Le présent Appel d'Offres ouvert fait référence aux marges de préférences prévues par les Articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel D'offres Complet auprès de la PRMP du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Téléphone : +224 622 02 93 87, email : camaramohamedseydoub23@gmail.com à compter du 25 aout 2025 Contre un paiement non remboursable de trois millions de francs guinéens (3 000 000 GNF).

Les soumissionnaires s'acquitteront du prix du DAO selon la répartition ci-après :

- ❖ 50% du Compte N0 411071 du Receveur Central du trésor
- ❖ 30% au Compte N02 2011000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG

- ❖ 20% au compte de l'Autorité contractante N°223 895 ADT-MESRSI ouvert à la BCRG

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en cinq (05) exemplaires dont un (01) original (version papier et originale scannée ou PDF sur une clé USB) et quatre (04) copies à l'adresses ci-dessous :

Prénoms et Noms	ADRESSE			JOURS ET HEURES
	Département	Téléphone	Email	
Mohamed Seydouba CAMARA (Personne Responsable des Marchés Publics- OPMP-PPP)	MESRSI/ Immeuble KPC ; Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, 3 ^{ème} étage aile droite, 2 ^{ème} Bureau à droite	+224 622 02 93 87	cpmp@mesrs.gov.gn camaramohamedseydoub23@gmail.com	Au plus tard le 25 septembre 2025, à 09 Heures 30 mn

NB : les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparés par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans la copie et la version électronique en format PDF) de manière à faciliter son examen.

6. Les offres seront ouvertes en séance publique le 25 septembre 2025 à 10h 00 mn GMT en présence d'un Observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et les représentant des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis dans la salle de réunion du MESRSI, Immeuble KPC, Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, troisième étage, aile droite, deuxième bureau à droite.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes

7. Les offres doivent Comprendre :

- ❖ Une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le Compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/ 2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'autorité régulation des marchés Publics (ARMP) et de l'arrêté conjoint A/2023/MEF/MB/SGG du 07 Aout 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, jointe annexe au présent dossier d'appel d'offres.
- ❖ Les frais d'immatriculation des marchés publics d'un montant équivalent à 0,3% du montant HT du marché conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG en date du 05/04/2023 modifiant l'arrêté A/ 2023/1057/MEF/CAB/SGG en date du 23/03/2023 portant Attributions et Organisations de la Direction Générale du Contrôle des marchés publics

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de douze millions de francs guinéens (12 000 000 GNF). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Le Ministre

Alpha Bacar BAAROU

